



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Filière de la pêche côtière artisanale

Question au Gouvernement n° 730

### Texte de la question

#### FILIÈRE DE LA PÊCHE CÔTIÈRE ARTISANALE

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Michel Brard.

**M. Jean-Michel Brard** . Madame la ministre de la transition écologique, je vous adresse cette question en votre qualité de ministre de la mer et de la pêche.

En cette année dédiée à la mer, se tiendra, à Nice, au début du mois de juin, la troisième conférence des Nations unies sur l'océan. Elle sera l'occasion de mettre sous les projecteurs la filière de la pêche côtière artisanale française.

Cette activité est un pilier pour les territoires littoraux. Elle contribue à notre souveraineté alimentaire et représente un savoir-faire précieux. Pourtant, les acteurs de la filière sont inquiets. Ils sont confrontés à de multiples difficultés. Ils appréhendent la perspective d'une interdiction totale du chalutage dans les aires marines protégées, les zones de protection forte et la bande côtière des 3 milles nautiques. Ces mesures, décidées sans concertation, créeraient une distorsion de concurrence au profit des produits importés. C'est tout simplement inacceptable : les normes sociales et environnementales des produits importés sont bien moindres que celles qui pèsent sur les produits issus de la pêche côtière française.

Il n'est pas question de mettre en cause les impératifs de protection de la biodiversité et des ressources halieutiques. Au contraire, il convient d'appliquer une protection efficace. Cela doit se faire avec ceux qui vivent de la mer.

Dans quelques jours, tous les regards seront tournés vers la France. Pouvez-vous rassurer nos pêcheurs côtiers et leurs familles, nos mareyeurs et nos criées ? Pouvez-vous prendre l'engagement de trouver un équilibre entre la protection des ressources et la viabilité économique de la filière, ainsi que de prendre en considération le travail de concertation mené avec les acteurs concernés sur terre comme en mer ?

Des mesures arbitraires, déconnectées des réalités du terrain, n'auraient d'autre conséquence que l'effacement d'une filière tout entière, une filière qui participe à notre souveraineté alimentaire durable ainsi qu'au dynamisme de nos territoires, du fait de ses nombreux emplois non délocalisables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

**Mme Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et

*de la pêche* . Merci de me donner l'occasion, deux semaines avant le début de la troisième conférence des Nations unies sur l'océan, à Nice, d'exprimer mon soutien aux pêcheurs. Je travaille quotidiennement avec eux et, oui, j'entends leurs craintes ; je peux vous assurer qu'aucune décision ne sera prise sans concertation – je tiens à les rassurer. En tant que ministre chargée de la pêche et de la biodiversité, mon ambition est claire : défendre une pêche durable, défendre le travail de nos pêcheurs, défendre notre souveraineté alimentaire.

C'est ce que je fais d'arrache-pied depuis plusieurs mois. Je l'ai fait à l'échelon européen, en obtenant que nos pêcheurs aient un accès acquis aux eaux britanniques dans les conditions actuelles jusqu'en 2038. Ce droit était menacé, il a été sécurisé : c'est autant de stabilité et de visibilité pour nos pêcheurs.

Je l'ai fait à la suite de la fermeture de la pêche dans le golfe de Gascogne, en obtenant de la Commission européenne que soit sécurisé un soutien aux pêcheurs, cette enveloppe de 20 millions d'euros étant déployée avec deux mois d'avance par rapport au programme, et en m'efforçant de convaincre la Commission que nous devons réautoriser la pêche en combinant protection des cétacés et défense de l'activité qui fait vivre les professionnels.

La conférence des Nations unies sera l'occasion de faire entendre une voix forte contre la pêche illégale – une pêche massive, structurée, parfois soutenue par des États qui détournent les yeux. Elle fait beaucoup de mal à nos pêcheurs – je pense notamment aux pêcheurs guyanais. La pêche illégale représente dix fois la totalité de la pêche française. Là est le véritable ennemi.

Enfin, s'agissant des aires marines protégées, nous tiendrons les engagements qu'avait pris le président de la République...

**M. Pierre Cordier** . Oh, les engagements d'Emmanuel Macron...

**Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre** . ...en matière de renforcement de la biodiversité. C'est bon pour la ressource halieutique ainsi que pour les pêcheurs. Nous le faisons en concertation avec les scientifiques, les pêcheurs et les associations environnementales. Ils savent qu'ils peuvent compter sur moi.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Michel Brard.

**M. Jean-Michel Brard** . Je confirme que les familles des marins-pêcheurs comptent sur vous, et sur nous tous, pour défendre la consommation du poisson français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Michel Brard](#)

**Circonscription** : Loire-Atlantique (9<sup>e</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 730

**Rubrique** : Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé** : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

**Ministère attributaire** : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2025